Comment bénéficier du dispositif?

Qui peut bénéficier du dispositif?

Les structures ou associations qui ont l'agrément CLAS. Les malles et leur formation s'adressent aux référents CLAS et aux bénévoles.

Comment s'organise la formation?

La formation s'organise en concertation avec la référente parentalité CAF.

Elle peut s'adresser à une structure ou rassembler des personnes de plusieurs structures. Elle se déroule sur site.

Le nombre de participants est limité à 12.

Elle dure deux journées avec un intervalle entre les deux jours qui permet d'expérimenter.

Qui peut bénéficier des malles ?

- ✓ Les structures qui sont en cours de formation.
- ✓ Les structures qui ont déjà suivi la formation.

Quel est le coût ?

Ce dispositif est entièrement financé par la CAF. Il est gratuit pour les structures.